/code/static/logo_animath.png

TFJM²

Instructions (Île-de-France)

1 Documents

1.1 Autorisation parentale

Elle est nécessaire si l'élève est mineur au moment du tournoi (y compris si son anniversaire est pendant le tournoi).

1.2 Autorisation de prise de vue

Si l'élève est mineur **au moment de la signature**, il convient de remplir l'autorisation pour les mineurs. En revanche, s'il est majeur **au moment de la signature**, il convient de remplir la fiche pour majeur.

1.3 Fiche sanitaire

Elle est nécessaire si l'élève est mineur au moment du tournoi (y compris si son anniversaire est pendant le tournoi).

2 Paiement

2.1 Montant

Les frais de participation sont fixés à 25 euros. Vous devez vous en acquitter **avant le 30 janvier 2026**. Si l'élève est boursier, il en est dispensé, vous devez alors fournir une copie de sa notification de bourse directement sur la plateforme **avant le 30 janvier 2026**.

2.2 Procédure

Si le paiement de plusieurs élèves est fait en une seule opération, merci de contacter contact@tfjm.org **avant le paiement** pour garantir l'identification de ce dernier.

Carte bancaire (uniquement les cartes françaises)

Le paiement s'effectue en ligne via la plateforme à l'adresse : `https://www.helloasso.com/associations/animath/evenements/tfjm-2023-tournois-regionaux`

Vous devez impérativement indiquer dans le champ "Référence" la mention "TFJMpu" suivie des noms et prénoms **de l'élève**.

Virement

Si vous ne pouvez pas utiliser le paiement par carte, vous pouvez faire un virement sur le compte ci-dessous en indiquant bien dans le champ "motif" (ou autre champ propre à votre banque dont le contenu est communiqué au destinataire) la mention "TFJMpu" suivie des noms et prénoms **de l'élève**.

IBAN FR76 1027 8065 0000 0206 4290 127

BIC CMCIFR2A

Autre

Si aucune de ces procédures n'est possible pour vous, envoyez un mail à contact@tfjm.org pour que nous trouvions une solution à vos difficultés.